VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOHN FRIEDRICH.

NO 74,976, COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

MARDI, LE 2 MAI 1905.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau Nos 832-834 rue Commune—MARDI, le 2 mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 13ième jour de mars et signé le 20ième jour de mars 1905, et aussi en vertu d'un ordre daté et signé le 24 mars 1905, homologuant les procédures d'une réunion de famille, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de grande valeur ci-après décrites, à savoir :

1° Superbe propriété commerciale No 1033 et 1035 rue du Canal, entre l'avenue Bienvenue et la rue Bourgogne, comprenant une bâtisse en briques à deux étages avec magasin de occupée par la Interior Shoe Store et autres, contenant au rez-de-chaussée un grand magasin et subdivisée en environ 16 chambres au dessus, le tout plus particulièrement décrit comme suit à savoir :

Premièrement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la ville, désigné par le numéro six dans l'Ilet No 61 borné par les rues Canal, Bienvenue, Douane, maintenant Iberville et Bourgogne, sur un plan dressé par L. H. Pilié, arpenteur, en date du 9 juillet 1846, lequel lot mesurant en mesure anglaise vingt deux pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent trois pieds dix pouces et six lignes entre lignes parallèles comme par les numéros municipaux 1033 et 1035 rue de Canal.

Etant la même propriété qui a été acquise par John Friedrich décédé par achat de Mme Joséphine Adèle Livaudais, épouse de Charles Le Vie d'après un acte passé pardevant Alex Dreyfous, ancien notaire en cette ville en date du 16 août 1866. Le titre enregistré dans le Bureau de l'Enregistrement pour cette paroisse dans le livre 90 folio 719.

Cette splendide propriété est située dans une des plus importantes artères commerciales de la Nouvelle-Orléans, comme la ville augmente elle se populeuse et importante. La nécessité de développement est à l'arrière du fleuve et de grands emplacements commodes, bien bornés et entièrement pour nous Groupe Kaufman d'où on jouit les marques. Il est en face de l'ancien Palais de Justice et à moins de 1 bloc du dépôt terminus du Riverside et de l'exposition qui vient de finir. Le prix en est actuellement qui vient de finir. Wendrich en est de gré à gré ou les termes, une copie duquel est enregistré dans le bureau de l'enregistrement.

2° La résidence centrale située et composée à 2 étages en bois, couverte en ardoises avec ses perrons et grand terrain No 120 rue Marais, entre l'avenue du Canal et la rue Iberville construite toute de la rue et environnant galeries sur le devant et dans grand grand vestibule, 1 salon et environ douze chambres, avec dépendances à deux étages avec quatre chambres, hangars, citernes, bicyclet, etc. Les terrains sont grands et sont bien distribués donnant du propriétaire le vendeur mesurant quatre-vingt-une pieds trois pouces de face par cent vingt-neuf pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur et est plus particulièrement décrit dans l'inventaire comme suit à savoir :

Tous ces lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans la ville, faubourg Tremé, de cette ville, désigné par le numéro six dans l'Ilet No 27 borné par les rues Marais, Mond Liberté (autrefois Tremé) Iberville (autrefois Bourgogne) et du Canal d'après un plan d'ordre par Joseph Pilié, voyer, le 20 juillet 1845 déposé en l'étude de Lorden Hermann ancien notaire, et lequel dit lot de terre mesurant quarante deux pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Marais par cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par JOHN FRIEDRICH décédé, par achat de Hermann L. Chalin, d'après un acte passé pardevant Edward Barrett, alors notaire en cette ville, le 8 novembre 1847, et aussi en cette ville, le 8 novembre 1847, et aussi

(b) Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé et faisant partie des communes en arrière de cette ville, désigné par le numéro neuf de l'Ilet No 27 sur le plan dressé par Boisgerol, ancien voyer de la municipalité le 10 août, date le 4 décembre 1838 et déposé en l'étude de Félix De Armas, ancien notaire en cette ville et le parent date le 1 janvier 1839, mesurant quarante deux pieds sept pouces quatre lignes de face à la rue Marais le même mesure sur la ligne du fond, et environ vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par JOHN FRIEDRICH décédé par achat de Henry Jules A. Leonhard, d'après un acte passé pardevant Edward Barrett, ancien notaire en cette ville, date le 28 mars 1848. Le titre enregistré dans le Bureau des Transferts pour cette paroisse dans le livre 47, folio 449.

Cette résidence de choix est une petite distance de marché du centre des affaires, hôtels, manufactures, etc. Les personnes désirant un nouveau logement avec un grand terrain devraient bien examiner cette occasion.

3° La range de résidences bien modernes et de bon rapport en bon construites en briques avec bâtisses à deux étages dans le fond, et résidence simple en bois Nos 117, 119, 121, 123 et 125 rue Mond Liberté (autrefois rue Tremé) par cent vingt-sept pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, comme sur les Nos Municipaux 117, 119, 121, 123 et 125 rue Mond Liberté.

Etant la même propriété qui a été acquise par John Friedrich, décédé, par achat de Benjamin Rauch, d'après un acte passé pardevant Joseph Cavillier, ancien notaire en cette ville le 15 octobre 1909. Le titre enregistré dans le Bureau des Transferts pour cette paroisse dans le livre 97, folio 247.

Etant près du centre même de la ville, à proximité de la rue du Canal, ces résidences sont toujours louées et ont une grande valeur spéciale.

4° La propriété de résidence et magasin en briques à deux étages, complètement située, Nos 1040-1042 rue Conti à l'encoignure de la rue Bourgogne, avec une bâtisse contiguë à deux étages en briques dans le fond, No 329 rue Bourgogne, servant de restaurant, résidence de dessus et détachée, sur la rue Bourgogne contenant en bas magasin sur l'encoignure et environ 15 chambres dans la cour en moyenne hangar, citerne, etc., plus complètement décrite comme suit, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé et se trouvant dans ladite ville, dans l'Ilet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Ursulines et Conti, mesurant en mesure américaine trente deux pieds deux pouces de face à la rue Conti, sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne, de cent vingt neuf pieds dix pouces entre lignes parallèles, comme par les Nos municipaux 940-942 rue Conti et 329 rue Bourgogne.

Etant la même propriété qui a été acquise par JOHN FRIEDRICH décédé par achat de Jean Antoine Bourgeol, d'après un acte passé pardevant Edward Barrett, ancien notaire en cette ville, date le 24 avril 1845.

Le titre enregistré dans le Bureau des transferts pour cette paroisse dans le livre 49, folio 190.

A même situation en cette ville à proximité du centre des affaires, cette propriété étant près de la manufacture de chaussures de Hoeschberg, les usines Electric Plant, le Young Men's Gymnastic Club et le Théâtre Lyric sont en construction une grande valeur dans peu de temps.

5° La résidence simple et magasin en bois couvert en ardoises No 240 rue Mira à l'encoignure de la rue Palmyre, contenant magasin et quatre chambres, cour derrière le fond, hangars, etc., plus complètement décrit comme suit à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la ville, dans l'Ilet borné par les rues Palmyre, Mira, Gasquet ou Cleveland, et Gaivez, désigné par le numéro six sur un devis ou plan dudit lot de terre et autrefois par Reigenstein, ancien architecte, et annexé à un acte de vente à Eugène King, passé pardevant Michael Gerson, ancien notaire en cette ville, le 17 juillet 1888, d'après lequel dit devis ledit lot mesurant vingt sept pieds de face à la rue Mira sur une profondeur et façade de cent sept pieds six pouces à la rue Palmyre et entre lignes parallèles, comme par le No municipal 240 rue Sud Mira.

Etant la même propriété qui a été acquise par John Friedrich décédé, par achat de Denis Mullen, d'après un acte passé pardevant James J. Wendt, notaire en cette ville, le 29 avril 1893. Titre enregistré dans le bureau des transferts pour cette paroisse, dans le livre 148 folio 298.

Cette propriété de choix est dans un district populeux et est certaine d'une augmentation constante de valeur.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur en deux ans, et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets d'acquéreur des acquéreurs, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant sept (7 0/0) pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq (5 0/0) pour cent hypothèque d'avocat en cas de procès pour forcer la collection sur les billets ou les billets. La propriété devant être conservée assurée et les polices de dessus devant être transférées au porteur ou aux porteurs des billets, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1905, s'il y en a de dues au dessus et en plus du prix de l'adjudication l'acquéreur ou les acquéreurs devant déposer dix (10 0/0) pour cent au moment de l'adjudication pour frais de vente.

Les actes de vente devant être passés pardevant Robert P. Upton, notaire de cette ville aux frais des acquéreurs.

THOMPSON B. WALKER,
Avocat.
Chambre 413 Cathare Henneu
10 mars—26—avril 2, 9, 16, 23, 30 a date

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES DU FERMIER ET TROISIEME DISTRICT.

PARPEAR ESCOFFIER & SPEAR—Place de J. Spear, Receveur—Bureau No 802 rue Perdido—

Mandeville Lebian et Arthur Lebian, Mineurs Montpellier et Arthur Lebian.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans—Division D—No 72 [illegible]

MERCREDI, le 3 mai 1905, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en pleine Cour le 30 mars 1905, et jugement et signé en pleine Cour le 31 mars 1905, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-après décrites :

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet No 373 borné par les rues Bertrand, Bouligny, Gravier et Perdido, mesurant quinze pieds un pouce et trois lignes en devant de face à la rue Bertrand par cent vingt-neuf pieds et sept pouces entre lignes parallèles, cette propriété étant située à un coin et étant gré par le numéro 9 et se trouvant à trois pieds de la rue Perdido d'après un plan de H. Hedin, architecte, le 25 mai 1850 déposé dans l'étude de T. O. Blanche ancien notaire en cette ville comme plan No [illegible]

Les bâtisses et améliorations qui y trouvent sont désignées par le No 542 rue Bertrand.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet No 375 borné par les rues Bertrand, Bouligny, Gravier et Perdido, désigné par le No 2 d'après un plan partiellement fait le 24 juillet 1844 par J. A. Hedin, et annexé à un acte pardevant Alexandre Dreyfous, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine trente et un pieds, six pouces et huit lignes de face à la rue Bertrand par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a sera crédit d'un an, en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale, lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue et toutes autres garanties usuelles. L'acquéreur devra tenir d'assurer les améliorations pour leurs valeurs respectives au paiement parfait et final des dits billets et transférer les polices aux porteurs des dits billets, finalement de payer les frais d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des dits billets ou en partie l'acquéreur de remboursement au prix de l'adjudication les primes d'assurances non expirées et assumer les taxes pour l'année 1905 et déposer au moment de l'adjudication avec l'acompte 10 0/0 de son enchère.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jerome Meunier, avocat. 2 av—29 1d 23 30—ma 5

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 1041 Tchoupitoulas entre les rues Poeyfarré et Calliope.

Henry Camera vs William Gardnew.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 72 338—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 20 avril 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Annunciation, Calliope (autrefois Louisa) et Poeyfarré, désigné comme lot No quatre sur un plan fait par E. Godchiel, architecte, le vingt-quatrième jour d'avril 1856, déposé en l'étude de Selim Magee, notaire en cette ville, comme plan Nos-pi lequel lot mesure douze pieds trois pouces de face à la rue Tchoupitoulas, même largeur dans le fond et soixante seize pieds, dix pouces de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y compris qui y trouvent et les dépendances y appartenant et tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque sorte qu'en dépendant, avec l'usage d'une allée en commun avec d'autres lots la susdite allée s'ouvre sur la rue Calliope (autrefois Louisa) et mesure trois pieds sept pouces de largeur jusqu'au fond du lot No quinze et de quatre pieds, quatre pouces de largeur jusqu'au fond du lot No huit, d'après ledit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles F. Théard, avocat pour le plaignant.

17 mars—17 24 31—av 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Premier District.

J. Vic Leriche vs Theodore Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 75 552—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 avril 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le premier district de cette ville dans l'Ilet No 726 borné par les rues Communs, D'Hémécourt, Villos Cortez et Télémaque, désigné comme lot No 9 sur un plan dressé par L. Reisenstein, daté le 16 mars 1868, déposé en l'étude de Edward Barrett, ancien notaire et mesurant, d'après ledit plan trente quatre pieds six pouces et six lignes de face à la rue Télémaque sur cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Robert J. Maloney, avocat pour le plaignant.

19 mars—17 24 31—avril 7 14 20

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, 416 rue Tonti, entre les rues St-Louis et Conti.

JEUDI LE 20 AVRIL 1905

Succession de Mme Thomas Doherty vs Les héritiers de Thomas Doherty.

No 75 840—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 20 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 17 mars 1905 par l'Hon. W. H. Sommerville, juge de la Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Louis, Tonti, Conti et Miro, désigné par le numéro 18 sur une échelle bibliographique, équerrée de l'Etat annexée à un acte de vente de H. Grifer à Matthew Riley passé pardevant Pierre C. Cuvillier, notaire en cette ville, le 10 septembre 1860. Ledit lot mesurant 24 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur d'une ligne parallèle de 81 pieds 3 pouces. Les améliorations consistent en un cottage en bois à un et deux étages couvert en ardoise, contenant quelques 6 chambres, 2 citernes, hangars, etc.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, l'acte de vente, sans frais de l'acquéreur pardevant Robert Léglise, notaire, un tiers comptant ou dix pour cent au moment de l'adjudication pour les la vente.

ERNEST A. CARRERE
Encanteur, No 806 rue Perdido.

Jno Walt Duffy, avocat, chambre No 204 Batture West Bango.

19 mars—19 26—avril 2 9 16 19 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR L'ENCANTEUR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de fournitures, serrurerie, etc.

John Gaudet vs [illegible] Louis Poirot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75 160—En vertu d'un writ de deniers faisant à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, MARDI, le 11 avril 1905, à 10 30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Dans mon entrepôt rue Ste Anne entre les rues Royale et Chartres—

Un grand assortiment de fournitures, serrurerie, objets plaqués et en bois, ferblanterie, ustensiles et ustensiles de cuisine, coutellerie, fourchettes, cuillères, divers, etc., ci après inventoriés enregistrés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Merrick & Lewis & Ph. Gonzales, Avocats pour les demandeurs.

31 mars—31—av 1 6 11

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 18 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu par l'Hon. W. H. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot avec améliorations dans le 3me District, lot borné par les rues Royale, Lesseps, Dauphine et la propriété appartenant autrefois à Mme veuve Hermann, désigné par le No 6 et mesurant en mesure anglaise 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Lesseps sur 110 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1905 et faire de toute parder les Fred Zenge, et déposer 200 0/0 au moment de la vente.

JAS. A. BRENNAN, Encanteur.

Bureau No 13 [illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

Terres de Valeur dans la Paroisse St-Tammany, Lne.

Avec Jolis Cottages et Dépendances,

Contenant toutes les commodités d'une maison de campagne.

Cette propriété est convenable comme villas pour hôtes, résidences ou maison de santé, et est située sur la rive de la pure et saine

Rivière Tchefuncte,

Et est seulement à quelques minutes de promenade en voiture du centre des affaires.

Une rare occasion pour placement ou spéculation.

Vente pour régler la succession de Théodore Malpé No 73 901 Division A

MARDI le 9 mai 1905 à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans l'affaire de la susdite succession en vertu d'un ordre daté et signé le 15 mars 1905 par l'Hon. T. C. W. Ker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite à savoir :

TERRE DANS LA PAROISSE DE ST TAMMANY.

1° Les lots Nos un, deux et trois comme il sont désignés sur un plan annexé à l'acte d'achat de Guy Lee de John O. Peterson avec bornes enregistrés. Commençant à un arbre de cypres sur la rive sud de l'embouchure du Bayou Bouquard et courant N. 85. 30. E. 4.00 chas de la S. 58. 30. E. 9. 50 chas à un arbre de pin de la N. 4° 45. E. 237 chas de la N. 60 E. 12. 51 chas de la No 50. E. 2. 7— chas de la N. 58. 20 O. 6. 68 chas, à un poteau marqué de la N. 64. E. 12. 25 chas de la N. 10 O. 12. 67 1/2 chas de la S. 36. 30. O. 17. 50 chas au endroit du commencement. Les susdites courses et distances contiennent 20.42/100 acres.

2° Commençant à un arbre de pin sur la rive de la rivière Tchefuncte, et de la courant S. 10. E. 7.00 chas, à un poteau de la S. 58. 30 E. 7.00 chas de la S. 45. O. 1577 chas à un poteau sur la ligne de la frontière de Young. De la N. 10 Ouest 20 chas à un arbre de pin sur la rive de la rivière, de la N. 85 E. le long de la rive sur la rivière à l'endroit du commencement, et contenant 5 acres plus ou moins, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

3° 4.42/100 acres faisant face à la rivière Tchefuncte connu comme l'étendue de terre de Parant, commençant à la façade de la rivière à un poteau marqué R et courant sud 24. O. 3. 50 chas à un poteau marqué de la sud 65. E. 2. 25 chas à un arbre de pin se trouvant sur la rive. Bois. de la S. 10 O. 7. 00 chas à la terre Eugène, courant en ligne droite à un [illegible] sur la rivière [illegible] étant acquise de J. Bagnes, enregistrée dans le livre [illegible] folio 205.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans avec 8 0/0 d'intérêt, les taxes de 1905 seront être payées par l'acquéreur, un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 avril—6 9 16 23 30—ma 7

Sam. H. Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de N. M. Eaton

No 73 274—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SAM H. STERN, Encanteur—En vertu d'un ordre daté le 20 mars 1905, et signé par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, je vendrai MERCREDI, le 12 avril, à 11 heures a.m., aux Nos 344-346 rue Bazeare. Un lot de billets et compte à recevoir, une montre en or. Conditions—Comptant.

SAM. H. STERN, Encanteur.

2 av—2 9 12

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

PLACEURS ATTENTION!

Cottage Simple et Bâtisse dans le Fond, No 4515 rue Erato, entre Robertson et Hurst.

Cottage Double, Nos 1323 et 1325 rue Magnolia, entre Erato et Thalie.

Cottage Double, Nos 2105 et 2307 rue Erato, entre Liberté et Howard.

Succession de John Kran.

No 73 285—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—JEUDI, le 27 avril 1905 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, lu rendu et signé en Cour ouverte le 22 mars 1905 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et les dépendances de ceux situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Erato, Thalie, Frenet et Lonsel, désigné par le numéro 13 sur un plan dressé par Hedin & Schexnbaum, voyers, daté le 18 mai 1854 et déposé pour référence en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville comme plan No 192, ledit lot mesurant vingt six pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue Erato sur cent vingt sept pieds dix pouces, et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Laquelle propriété a été acquise par le dit vendeur par achat de Mme Mary Foote et al, d'après un acte passé pardevant Jos Fabry, ancien notaire en cette ville le 6 août 1894, enregistré dans le bureau des transferts de cette paroisse dans le livre 154, folio 602.

Les améliorations consistant en un cottage simple connu comme 2515 rue Erato contenant 2 chambres avec bains dans le fond contenant 7 chambres.

2° Un certain lot de terre situé étant et se trouvant dans le premier district de cette ville, étant le No trois dans l'Ilet borné par les rues Thalie, Erato, Mannsell, maintenant Magnolia, et Ste Claire, sur un plan du premier district de cette ville, enregistré dans l'Hôtel de Ville dans cette ville. Ledit lot mesurant trente deux pieds de face à ladite rue Magnolia (autrefois rue Mannsell) sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt cinq pieds sept pouces et deux lignes mesure américaine, ensemble avec toutes les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Ladite propriété a été acquise par ledit vendeur par achat de Mme Madeline Fleischinger par un acte passé pardevant Thomas J. Beck, un notaire en cette ville, sous la date du 12me jour de décembre 1870.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme les Nos 1323 et 1325 rue Magnolia, contenant 3 chambres comme etc., de chaque coté.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant situé dans le premier district de cette ville dans l'Ile borné par les rues Erato, Clio, Liberté et Howard désigné comme lot No [illegible] de l'Ilet No [illegible] sur un plan par C. A. Hedin, architecte daté le 21 avril 1851, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire comme plan No 82 et mesurant trente trois pieds trois pouces de face à la rue Erato, trente trois pieds, neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du fond par une profondeur de cent trois pieds, quatre pouces et quatre lignes sur la ligne la plus près de la rue Liberté et cent trois pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du fond. Ladite propriété a été acquise par ledit vendeur par achat de la Mutual Building and Homestead Association d'après un acte passé pardevant Joe H. Taylor, notaire le 15 janvier 1894, enregistré dans le bureau des transferts dans le livre 100 folio 292.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme les Nos 2105 et 2107 rue Erato contenant 3 chambres [illegible] de chaque coté.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un et deux ans au choix de l'acquéreur à partir de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son ordre et par lui endossés portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 0/0 hypothèque d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1905 l'acquéreur devant aussi payer pour les actes de vente lui transférant la propriété par le vendeur Geo Montgomery, notaire.

Hubert M. Ansley, avocat.

26 mars—26—avril 2 9 16 23 26 27

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port compris :

$12 - - - Un an | $6 - - - 6 mois | $3 - - - 3 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris :

$15.15 - - Un an | $7.55 - - 6 mois | $3.75 - - 3 mois

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi Matin.

Pour les Etats-Unis, port compris :

- Un an | $1.50 - - 6 mois | $1.0[illegible] [illegible]mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger :

$4.05 - - Un an | $2.05 - - 6 mois | $1.25 - - 4 mois

ÉDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er ET DU 15 DE CHAQUE MOIS.

Nos agents peuvent faire leurs remises par MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.